

## Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
C o d e d e l i e n v i r o n n e m e n	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée ( <i>article 4-4° du décret n°2014-450</i> )	CERFA	Dossier Pièces jointes	<a href="#">Fichier n°5</a>	Pages 3 à 20	
	Procédés fabrications ( <i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i> )	AU-1	Lettre de demande	<a href="#">Fichier n°11</a>	Pages 18 à 24	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant ( <i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i> )	AU-2	Lettre de demande	<a href="#">Fichier n°11</a>	Pages 4 à 14	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 ( <i>R 512-6 I 1° du CE</i> )	AU-3	Plan ICPE 1_25000	<a href="#">Fichier Plan ICPE</a>	/	
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation ( <i>R 512-6 I 2° du CE</i> )	AU-4	Plan 1_2500	<a href="#">Fichier Plan ICPE</a> <a href="#">Fichier Plan ICPE</a>	/ /	
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation -ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- ( <i>R 512-6 I 3° du CE</i> )	AU-5	Plan 1_1000	<a href="#">Fichier Plan ICPE</a> <a href="#">Fichier Plan ICPE</a> <a href="#">Fichier Plan ICPE</a>	/ / /	
	Etude d'impact ( <i>R 512-6 I 4° du CE</i> )	AU-6	Etude d'impact	<a href="#">Fichier n°1</a>	/	

t	Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	Résumé non technique de l'étude d'impact	<a href="#">Fichier n°6</a>	/	
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Etude écologique	<a href="#">Fichier n°3</a>	Pages 26 à 29 Pages 106 à 107	
	Etude de dangers (R 512-6 I 5° du CE)	AU-9	Etude de dangers	<a href="#">Fichier n°9</a>	/	
C o d e d e j u r b a n i s m	<p>Notice précisant (R431-8 du CU)</p> <p>1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;</p> <p>2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :</p> <p>a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;</p> <p>b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;</p> <p>c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;</p> <p>d) Les matériaux et les couleurs des constructions ;</p> <p>e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;</p> <p>f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.</p>	AU-10.1	Dossier Architectural	<a href="#">Fichier n°7</a>	/	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	Dossier Architectural	<a href="#">Fichier n°7</a>	Pages 29 à 32 Pages 36 à 39	
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	Dossier Architectural	<a href="#">Fichier n°7</a>	Page 32	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	Dossier Architectural	<a href="#">Fichier n°7</a>	Pages 23 à 25	

e	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	Dossier Architectural	<a href="#">Fichier n°7</a>	Pages 33 à 35 Pages 40 à 43	
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	Dossier Architectural	<a href="#">Fichier n°7</a>	Pages 33 à 35 Pages 40 à 43	
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	Dossier Architectural	<a href="#">Fichier n°7</a>	Pages 40 à 43	
D é c r e t  n o 2 0 1 4 - 4 5 0	Si le projet nécessite une autorisation de <b>défrichement</b> , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	/	/	/	Non concerné
	Si le projet nécessite une <b>autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité</b> au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	/	/	/	Non concerné
	Si le projet nécessite une <b>approbation</b> au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret)	PJ-3	Etude de dangers	<a href="#">Fichier n°9</a>	Pages 33 à 37	
	Si le projet nécessite <b>dérogation« espèces protégées»</b> , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4	/	/	/	Non concerné
	Si <b>site nouveau</b> , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-5	Dossier Pièces jointes	<a href="#">Fichier n°5</a>	Pages 56 à 69	

Si <b>site nouveau</b> , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ( <i>R 512-6 I 7° du CE</i> )	PJ-6	Dossier Pièces jointes	<a href="#">Fichier n°5</a>	Page 36	
Modalités des garanties financières ( <i>R 512-5° du CE</i> )	PJ-10	Lettre de demande	<a href="#">Fichier n°11</a>	Page 14	

Autres pièces présentes dans le dossier			
Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un <b>obstacle à la navigation aérienne</b> en application du L6352-1 du code des transports ( <i>article 8 1° du décret</i> ) - accord de la Défense - accord de la DGAC	Etude d'impact	<a href="#">Fichier n°1</a>	Pages 88 à 90 Page 152 Page 202
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense ( <i>article 8 2° et 3° du décret</i> )	/	/	Non concerné
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation ( <i>article 8 4° du décret</i> )	Etude d'impact	<a href="#">Fichier n°1</a>	Pages 89 à 90 Pages 152 Page 202
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) ( <i>article 85° du décret</i> )	/	/	Non concerné